

UNSA éducation	
Secrétariat général n° :	722
Arrivé le :	24/6/15
Diffusé à :	SN
Suivi par :	AM
Préparation réponse du SG :	
Réponse par le secteur :	



*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Paris, le 23 JUN 2015

La Ministre

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez appelé mon attention sur les incidences de la réforme territoriale tant sur la carte des académies que sur les personnels de l'éducation nationale, et en particulier les personnels non enseignants.

Comme vous le savez, le 22 avril dernier, le Gouvernement a engagé la réorganisation des services déconcentrés pour tenir compte de la modification des périmètres régionaux. Si le ministère est comme tous les autres services de l'Etat concerné par cette évolution profonde de la carte administrative, la réorganisation des services territoriaux que j'ai engagée répond à une logique dont la singularité a été reconnue par le Premier ministre. Elle visera à la fois à garantir l'unicité de la voix de l'Etat dans le champ de l'action éducatrice – pour les compétences partagées avec les collectivités - tout en préservant les éléments de spécificité propres à assurer une gestion de proximité, avec les personnels et les élus, répondant aux besoins et exigences de la conduite du service public de l'éducation.

Neuf recteurs coordonnateurs ont été désignés dans ce cadre pour conduire avec leurs collègues, et en lien avec les 7 préfets préfigurateurs, le travail préparatoire aux annonces du Gouvernement qui auront lieu en juillet. Ce travail porte à la fois sur l'approfondissement des scénarios pertinents d'évolution des organisations académiques, allant des coopérations renforcées à des intégrations progressives conduisant à la création de nouvelles académies par fusion d'académies existantes. Un dialogue social académique et inter-académique est conduit à cette occasion.

.../...

Monsieur Laurent ESCURE
Secrétaire général
UNSA Éducation
87 bis Avenue Georges GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE

Référence à rappeler : BDC/2015008377/SC/NP

Concernant les garanties apportées aux personnels, enseignants comme non enseignants, je vous confirme mon souhait de proposer à la concertation avec l'ensemble des organisations représentatives une forme de « charte ministérielle de la mise en œuvre de la réforme territoriale » qui précisera les garanties prévues pour les personnels quel que soit leur statut et quelles que soient les organisations académiques retenues.

Je veux croire que le travail que nous conduirons ensemble, et qui sera ensuite décliné dans les académies lorsqu'il s'agira de travailler sur l'organisation des services, permettra de trouver les solutions les mieux adaptées tant pour l'efficacité du service rendu que pour la qualité de travail des personnels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Najat VALLAUD-BELKACEM

